

Nom et tel			fevrier				mars				avril					mai				juin					
pain	poids	prix	5	12	19	26	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25		
Semi-complet T80	500g	2,60 €																							
	1 kg	4,90 €																							
Complet T110	500g	2,60 €																							
	1 kg	4,90 €																							
Méteil (blé T80/seigle T110)	500g	2,70 €																							
	1 kg	5,00 €																							
Graines (tournesol, lin, pavot) (T80)	500g	3,50 €																							
	1 kg	6,50 €																							
Raisin Noisette Abricot (T80)	500g	3,80 €																							
Noix (T80)	500g	4,00 €																							
pur sarrasin (sans gluten)	500g	4,10 €																							
petit épeautre	500g	5,20 €																							
brioche nature	400g	5,00 €																							
TOTAL																									

AMAP PAIN - La Boulange Rieuse

Contrat d'engagement du 05/02/2021 au 02/07/2021

Le titulaire :

Mme, Mlle, M :

Tél :

adresse :

mail :

La productrice :

Paysanne boulangère nazairienne, je vous propose mes pains au levain naturel, façonnés à la main et cuits au four à feu de bois.

Je suis agricultrice depuis mars 2018, sur une parcelle de 15,5ha de terres à Savenay, certifiée biologique et sur laquelle je sème chaque année du blé tendre.

Mon atelier de transformation est certifié bio depuis septembre 2019. Les pains à base de farine T80 sont faits à partir de ma production de blé.

Le contenu du contrat :

Le présent contrat est passé entre le consommateur et le producteur pour l'approvisionnement hebdomadaire en pain pour une période d'un mois minimum.

Le producteur s'engage à fabriquer dans le respect de la charte des AMAP et du label AB.

Lorsque le consommateur prévient 24h avant la distribution qu'il ne pourra pas venir la chercher, sa commande peut être reportée à une distribution suivante.

Sauf à avoir prévenu au plus tard la veille de la distribution, les pains non retirés ne seront pas remboursés.

La distribution :

Les distributions ont lieu le vendredi à la ferme de Lévéra de 17h30 à 19h.

Prix et modalités de paiement des pains :

Le consomm'acteur accepte de régler ses pains au jour de l'engagement.

Les chèques seront libellés à l'ordre de «*LA BOULANGE RIEUSE*» et datés du jour de la signature du contrat.

Les chèques seront remis au producteur le jour même.

Le paiement en plusieurs fois est possible.

Le producteur :

Signature :

Le consommateur titulaire :

Signature :